REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA IIèm

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE ADMINISTRATIF DE PASSATION DES MARCHES

Tél.: 243 72 90 17 / 651 531 761/699 71 67 00 Email: mairieedea2@yahoo.fr REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

LITTORAL REGION

SANAGA MARITIME DIVISION

EDEA II COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

CONTRACT AWARDING ADMINISTRATIVE

Phone: 243 72 90 17 / 651 531 761/699 71 67 00 Email: mairieedea2@yahoo.fr

DECISION MUNICIPALE N° 005/DM/CAEDIIème/SG/SAPM/2022

Portant attribution du marché de construction d'un forage équipé de Pompe à Motricité Humaine au Centre de Santé Intégré (CSI) de Ngonga dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa Ilème, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral, Objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°009/AONO/CAEDIIème/SG/CIPM/2022 du 16 mai 2022

Le Maire de la Commune d'Arrondissement d'Edéa IIème Maître d'Ouvrage

(Chevalier du Mérite Camerounais)

Vu la Constitution;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'arrondissement d'Edéa Ilème ;

Vu l'arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'arrondissement ;

Vu l'arrêté n000225/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020, constatant l'élection de Monsieur **MBEI NJE Jean** en qualité de **Maire de la Commune d'arrondissement d'Edéa II**ème ;

Vu l'arrêté n° 0000157/A/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'arrondissement ;

Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des clauses Administratives Générales

(CCAG) applicables au Marchés Publics ; Vu l'avis d'Appel d'Offres n°009/AONO/CAEDII^{ème}/SG/CIPM/2022 du **16 mai 2022 pour les travaux de construction d'un forage équipé de PMH au CSI de Ngonga** dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa II^{ème},Département

de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ; Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 20 juin 2022.

DECIDE :

<u>Article1er</u>: Est attribué à l'entreprise ETS PAPA YEYE BP: 189 Edéa Tél.: 656 19 21 14, le marché de réhabilitation de l'adduction d'eau potable d'Ekite IV (LOT2) dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa Ilème, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°009/AONO/CAEDIIème/SG/CIPM/2022 du 16 mai 2022.

Article 2: La présente décision municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations:

- ARMP/LT
- DDMAP/SM
- Président CIPM Edéa II
- Chef service des Marchés
- Entreprise
- Archives/chrono

